

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS

Arrêté du 2 mars 2007 modifiant la liste des établissements et des métiers de la construction et de la réparation navales susceptibles d'ouvrir droit à l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante

NOR : SANS0720986A

Le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et le ministre de la santé et des solidarités,

Vu l'article 41 modifié de la loi n° 98-1194 du 23 décembre 1998 de financement de la sécurité sociale pour 1999 ;

Vu le décret n° 99-247 du 29 mars 1999 modifié relatif à l'allocation de cessation anticipée d'activité prévue à l'article 41 de la loi n° 98-1194 du 23 décembre 1998 de financement de la sécurité sociale pour 1999 ;

Vu l'arrêté du 7 juillet 2000 modifiant la liste des établissements et des métiers de la construction et de la réparation navales susceptibles d'ouvrir droit à l'allocation de cessation anticipée d'activité, modifié par l'arrêté du 19 mars 2001, l'arrêté du 28 septembre 2001, l'arrêté du 11 décembre 2001, l'arrêté du 24 avril 2002, l'arrêté du 12 août 2002, l'arrêté du 25 mars 2003, l'arrêté du 30 juin 2003, l'arrêté du 21 septembre 2004, l'arrêté du 25 mars 2005, l'arrêté du 30 septembre 2005 et l'arrêté du 2 juin 2006 ;

Vu l'avis de la commission des accidents du travail et des maladies professionnelles de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés en date du 4 décembre 2006,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – La liste des établissements de la construction et de la réparation navales mentionnée au 1^o du I de l'article 41 modifié de la loi du 23 décembre 1998 susvisé, fixée par l'arrêté du 7 juillet 2000 susvisé, est modifiée par la liste figurant en annexe au présent arrêté.

Art. 2. – Sont réputés figurer à la liste mentionnée à l'article 1^{er} ces mêmes établissements lorsqu'ils ont, sous une dénomination différente, exercé la même activité.

Art. 3. – Le directeur général du travail, le directeur de la sécurité sociale et le directeur du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 mars 2007.

Le ministre de la santé et des solidarités,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur de la sécurité sociale,
D. LIBAULT

Le ministre de l'emploi,
de la cohésion sociale et du logement,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général du travail,
J.-D. COMBRESSELLE

Le ministre de l'économie,
des finances et de l'industrie,
Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur,
F. CARAYON

ANNEXE

MODIFICATIONS APPORTÉES À LA LISTE DES ÉTABLISSEMENTS DE LA CONSTRUCTION ET DE LA RÉPARATION NAVALES SUSCEPTIBLES D'OUVRIR DROIT À L'ALLOCATION DE CESSATION ANTICIPÉE D'ACTIVITÉ DES TRAVAILLEURS DE L'AMIANTE FIGURANT EN ANNEXE DE L'ARRÊTÉ DU 7 JUILLET 2000 MODIFIÉ

HAUTE-NORMANDIE	
Au lieu de : chambre de commerce et d'industrie de Dieppe, 4, boulevard du Général-de-Gaulle, 76374 Dieppe Cedex, de 1956 à 1986.	Ecrire : chambre de commerce et d'industrie de Dieppe, 4, boulevard du Général-de-Gaulle, 76374 Dieppe Cedex, quai du Maroc, 76200 Dieppe, de 1956 à 1986.

NORD - PAS-DE-CALAIS	
Au lieu de : Injection et régulation marine (IRM), 243, avenue Maurice-Berteaux, BP 6, 59430 Saint-Pol-sur-Mer, depuis 1980.	Ecrire : Injection et régulation marine (IRM), 243, avenue Maurice-Berteaux, BP 6, 59430 Saint-Pol-sur-Mer, de 1980 à 2001.
Au lieu de : Fives Cail Babcock (FCB), route de l'Ecluse-Watier, 59140 Dunkerque, puis FCB, BP 5307, 59379 Dunkerque Cedex 1, puis FCB, 5, rue de l'Abbé-Grégoire, 59760 Grande-Synthe, puis CMI Service Nord, rue de l'Industrie, 59820 Gravelines, depuis 1960.	Ecrire : Fives Cail Babcock (FCB), route de l'Ecluse-Watier, 59140 Dunkerque, puis FCB, BP 5307, 59379 Dunkerque Cedex 1, puis FCB, 5, rue de l'Abbé-Grégoire, 59760 Grande-Synthe, puis CMI Service Nord, rue de l'Industrie, 59820 Gravelines, de 1960 à 2001.
Au lieu de : Bocard SA, rue Armand-Carrel, 59140 Dunkerque, depuis 1981.	Ecrire : Bocard SA, rue Armand-Carrel, 59140 Dunkerque, de 1976 à 1978.

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	
Au lieu de : SOVAMEC, 423, avenue A.-Gance, 83130 La Garde, de 1991 à 1995.	Ecrire : SOVAMEC, 423, avenue A.-Gance, 83130 La Garde, de 1983 à 1995.
Au lieu de : Contrôle Mesure Régulation (CMR), 7, rue John-Maynard-Keynes, technopôle de Château-Gombert, BP 85, 13381 Marseille Cedex, de 1958 à 2002.	Ecrire : Contrôle Mesure Régulation (CMR), 12, rue Traverse-Magnan, 13003 Marseille Cedex, de 1958 à 1994, puis 7, rue John-Maynard-Keynes, technopôle de Château-Gombert, BP 85, 13381 Marseille Cedex, de 1995 à 2002.
SNEF ELECTRIC FLUX, 87, boulevard des Aygaldes, 13013 Marseille, impasse de l'Espérance, 13006 Marseille, ZI du Camp-Laurent, chemin Robert-Brun, 83500 La Seyne-sur-Mer, depuis 1951.	SNEF ELECTRIC FLUX, impasse de l'Espérance, 13006 Marseille, de 1951 à 1975, puis, 87, avenue des Aygaldes, 13015 Marseille, de 1975 à 1985, ZI du Camp-Laurent, chemin Robert-Brun, 83500 La Seyne-sur-Mer, depuis 1951.